

ASSOCIATION
« INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »
I.S.T.A.

Association Loi 1901

Impasse Maurice Geslin
49124 SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION
« INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »
I.S.T.A.
Association Loi 1901

Impasse Maurice Geslin
49124 SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION « INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »
- I.S.T.A. -
tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note N°14 de votre annexe relative à la comptabilisation d'une provision pour engagement de retraite.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données par le Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Angers, le 2 juin 2014

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes



Bruno **BIOTEAU**
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

ETATS FINANCIERS

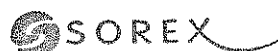
ANNEXE



Actif immobilisé		Du 01/01/2013 au 31/12/2013		Net	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
		Brut	Amortis., prov.		
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 884	AG	20 884	9
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	160 595	AO	7 067	153 528
Constructions	AP	2 113 890	AQ	761 055	1 352 834
Installations techniques, matériel et outill. industriels	AR	1 172 074	AS	1 078 963	93 111
Autres immobilisations corporelles	AT	489 253	AU	412 447	76 807
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	6 423	BI		6 423
TOTAL (I)	BJ	3 963 119	BK	2 280 416	1 682 703

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	27 260	BM		27 260
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		120
Clients et comptes rattachés *	BX	1 086 416	BY	130 270	956 146
Autres créances	BZ	205 970	CA		205 970
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE		948
Disponibilités	CF	733 528	CG		733 528

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	40 955	CI		40 955
TOTAL (II)	CJ	2 094 130	CK	130 270	1 963 859
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Ecart de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	6 057 248		2 410 686	3 646 562



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Fonds propres		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Fonds propres	DA	1 183 572	1 212 618
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK DC		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées *	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	DI	89 878	- 29 046
Subvention d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	1 273 450	1 183 572
Autres fonds propres		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Provisions pour risques	DP	26 500	46 500
Provisions pour charges	DQ	201 875	
TOTAL (III)	DR	228 375	46 500
Dettes		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	994 023	1 143 239
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	192 293	142 155
Dettes fiscales et sociales	DY	957 807	942 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		2 966
Autres dettes	EA		26 347
Produits constatés d'avance	EB	613	2 625
TOTAL (IV)	EC	2 144 737	2 259 446
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 646 562	3 489 518

Produits d'exploitation		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue	FF	3 521 619	3 342 113
Biens	FI	329 043	350 716
Services			
Chiffres d'affaires nets *	FL	3 850 663	3 692 829
Production stockée *	FM		
Production immobilisée *	FN		
Subventions d'exploitation	FO	2 331 206	2 353 231
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	46 308	48 829
Autres produits (1)	FQ	12 085	6 810
Total des produits d'exploitation (I)	FR	6 240 262	6 101 699
Charges d'exploitation		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU	289 245	245 209
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	1 265	12 322
Autres achats et charges externes (3) *	FW	699 944	692 956
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	115 257	119 528
Salaires et traitements *	FY	3 619 757	3 698 327
Charges sociales	FZ	997 436	1 031 924
Sur actif immobilisations	GA	154 981	202 635
- dotations aux amortissements *	GB		
- dotations aux provisions	GC	8 238	25 452
sur actif circulant : dotations aux provisions	GD	201 875	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GE		
Autres charges	GF		
Total des charges d'exploitation (II)	GF	6 087 999	6 028 353
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	152 263	73 347
Opérations en commun		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Produits financiers de participation (5)	GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL		948
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		70 417
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP		71 365
Charges financières		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	45 508	47 098
Différences négatives de change	GS		74 056
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU	45 508	121 155
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	- 45 508	- 49 790
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	106 755	23 557

Produits exceptionnels		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	444	1 378
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	259	1 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	20 000	
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	20 703	2 878
Charges exceptionnelles		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	19 275	13 493
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	368	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		26 500
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	19 643	39 993
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	1 060	- 37 115
Rubriques		Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK	17 937	15 488
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 260 965	6 175 942
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 171 087	6 204 988
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	89 878	- 29 046

A N N E X E

**AU BILAN AVANT RÉPARTITION DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

**et au COMPTE DE RÉSULTAT, sous forme de liste,
du 01.01.2013 au 31.12.2013**

Total du bilan	3.646.562 €
Excédent	89.878 €
Durée de l'exercice	12 mois

Les notes et tableaux ci-après n° 00 à 14 font partie intégrante des comptes annuels.

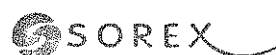
ANNEXE - SOMMAIRE

Note n° 00

Elément N°	ANNEXE au Bilan et au Compte de Résultat du 01/01/2011 au 31/12/2011	Informations Produites Note N°	Informations Non produites	
			N/S *	N/A *
1	I . REGLES ET METHODES COMPTABLES	01		
	II . COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	02		
2	Etat des amortissements	03		
3	Etat des plus-values sur actif immobilisé	04		
4	Etat des provisions	05		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	06		
6	Informations et commentaires sur :			
	- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	- Réévaluation			X
	- Frais d'établissement			X
	- Fonds commercial			X
	- Produits à recevoir	07		
	- Charges à payer	08		
	- Charges et produits constatés d'avance	09		
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	III. ENGAGEMENTS FINANCIERS			
7	Crédit bail		X	
8	Engagements financiers	12		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
	IV. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			
	Subventions d'équipement			X
	Faits marquants de l'exercice			X
	Provisions pour risques et charges	10		
	Provisions pour congés payés	10		
	Tableau des créances douteuses et irrécouvrables	11		
	V. AUTRES INFORMATIONS			
	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13		
	Informations relatives à la Subvention d'exploitation	13		
	Informations relatives à la provision pour litige	13		
	Honoraires du Commissaire aux Comptes			
	VI. ENGAGEMENT HORS BILAN			
	Passif Social	14		
	Droit Individuel à la Formation			

** N/S = non significatives

N/A = non applicables



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts depuis du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective :

La méthode "rétrospective" de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles a été retenue au 01 Janvier 2005

Le différentiel d'amortissement avec la durée d'usage fiscale a été porté en Fonds Propres pour la somme de 123.644 €.

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été poursuivie. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Le cas échéant, l'amortissement fiscal calculé selon le mode dégressif n'est pas comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Lors de la levée d'option d'achat du Crédit Bail Immobilier de l'EA Guéderies, les frais de notaire ont été intégrés à la valeur de rachat en Immobilisation.

D'une manière générale, les frais annexes d'acquisition d'immobilisation sont intégrés dans le prix de revient de l'immobilisation.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises, emballages ont été évalués au coût réel (prix d'achat plus frais accessoires).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III . INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables

- des subventions
- des provisions pour risques et charges
- de la provision pour congés payés
- des créances douteuses et irrécouvrables

font l'objet d'une information au paragraphe :

" AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS ".



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

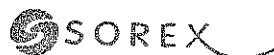
IMMOBILISATIONS AU 31/12/2013

	A NOUVEAU au 01/01/2013	ACQUISITIONS 2013	CESSIONS 2013	SOLDE au 31/12/2013
Logiciels	28 516		7 632	20 884
Terrains	160 595			160 595
Agencements Bâtiments	2 113 889			2 113 889
Inst. Techn. Mat. & Outillage	1 162 814	9 764	503	1 172 074
Autres Immo. corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers Animaux de service	488 721	27 838	27 305	489 254
Immobilisations en cours	0			0
	3 954 535	37 601	35 440	3 956 696

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations	0			0
Prêts	0			0
Dépôts et cautionnements	6 428	101	106	6 423
	6 428	101	106	6 423

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 960 963	37 702	35 546	3 963 119
-------------------------------	------------------	---------------	---------------	------------------



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AMORTISSEMENTS AU 31/12/2013

	A NOUVEAU au 01/01/20123	Augmentation 2013	Diminution 2013	SOLDE au 31/12/2013
Logiciels	28 507	9	7 632	20 884
Terrains	6 767	300		7 067
Agencements Bâtiments	684 595	76 460		761 055
Inst. Techn. Mat. & Outillage	1 031 508	47 701	246	1 078 963
Autres Immo. corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers	409 130	30 510	27 194	412 447
	2 160 507	154 981	35 072	2 280 416

ETAT DES PLUS-VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2013

	Valeur d'actif	Amort. pratiques	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
Logiciels	7 632	7 632			
Terrains Agencements Terrains					
Constructions Agencements Bâtiments					
Inst.Tech.Mat.& Outillage Inst. Tech. Mat. & Outillage Matériel industriel Outillage industriel	503	246	257	259	2
Aut.immo.corporelles Agenc.Amégmt divers Matériel de transport Mat. et Mob.Bureau	24 843 2 462	24 732 2 462	111		-111
Immobilisations en cours					
TOTAL GENERAL	35 440	35 072	368	259	-109

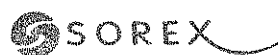
(Cpte 675200) (Cpte 775200)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31/12/2013

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provision p/insuffisance d'activité				
Provision pour perte de change				
Provision pour risques	46 500	201 875	20 000	228 375
Total 1	46 500	201 875	20 000	228 375
Provisions pour dépréciation				
Sur comptes clients	146 295	8 238	24 264	130 270
Sur immobilisations financières				
Total 2	146 295	8 238	24 264	130 270
TOTAL GENERAL	192 795	210 113	44 264	358 645
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 238	24 264	
- financières				
- exceptionnelles		201 875	20 000	
- transféré en fonds propres				

CREANCES ET DETTES AU 31/12/2013

ETAT DES CREANCES		BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
Créances rattachés à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		6 423	6 423	
Clients douteux ou litigieux		154 670		154 670
Autres créances clients		931 746	931 746	
Personnel & comptes rattachés		195 110	195 110	
Sécurité sociale & autres org.sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		10 860	10 860	
Etat : autres impôts & taxes				
Etat : divers				
Groupe & associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance		40 955	40 955	
		1 339 764	1 185 094	154 670
ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+)1an (-)5ans	(+) de 5 ans
Emprunt obligataire conv.				
Autre emprunt obligataire				
Emprunts		994 023	111 864	386 505
Découverts				495 654
Emp.&Dettes financ.divers				
Frs & cptes rattachés		192 293	192 293	
Personnel & cptes rattach.		335 930	335 930	
Séc.Soc.& aut.organismes		371 266	371 266	
Etat : Impôts s/bénéfices		17 937	17 937	
Etat : Tva		186 755	186 755	
Etat : obligat.cautionnées				
Etat : aut.impôts & taxes		45 920	45 920	
Dettes s/immo.& cptes ratt.				
Avance & acomptes reçus				
Autres dettes				
Produits const.d'avance		613	613	
		2 144 737	1 262 578	386 505
Emprunts souscrits s/l'exercice				
Emprunts remboursés s/l'exerc.		149 216		
Emprunts & dettes aux associés				



SOREX
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
 3 rue Fernand Forest - BP 70814
 49008 ANGERS CEDEX 01

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2012

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

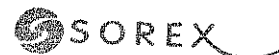
Créances clients et comptes rattachés Clients, factures à établir		
Fournisseurs Fournisseurs, RRR à obtenir		
Personnel DDTE-Rembt Aide au poste s/Prov.C.Payés	195 110	195 110
Organismes Sociaux		
Etat		
Autres Créances		
Autres immobilisations financières		
TOTAL		195 110



CHARGES A PAYER AU 31/12/2013

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		4 993
Intérêts courus sur emprunts	3 503	
Intérêts courus sur mandat de gestion	1 490	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 169
Fournisseurs, factures non parvenues	18 169	
Fournisseurs Immobilations, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales		456 837
Dettes provisionnées pour congés à payer	335 930	
Personnel, autres charges à payer		
Organismes sociaux, autres charges à payer	102 970	
Etat, charge à payer	17 937	
Autres dettes		
Divers,charge à payer		
Clients,Avoir à établir		
		479 998



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2013

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		40 955		
Abonnement Doc.Gale	395			
Maintenance photocopieur	571			
Maintenance diverses	1 859			
Assurances	24 666			
Location diverses	3 300			
Abonnement ADSL	286			
L.C.B. - Commissions payées d'avance	3 533			
Sous-Traitance palette COPIREL	5 100			
Gaz PROPANE - La Ronde	1 063			
Stock Gants	181			
Produits d'exploitation				613
Remboursement Loyer photocopieur			613	
		40 955		613



Provisions pour congés payés

Il a été comptabilisé sous forme de charge à payer le montant des indemnités de congés payés acquises au 31 décembre 2013 pour chaque salarié (encadrement - ouvrier handicapé...), ainsi que les charges sociales et fiscales correspondantes.

Pour les Entreprises Adaptées dont la rémunération de l'ouvrier handicapé est financée pour une partie par des fonds publics (Aide au poste), la provision pour congés payés est couverte par un remboursement à obtenir des bailleurs de fonds. Ce remboursement est donc comptabilisé en produit à recevoir.
(voir Annexe - Élément 6 - Note N°07)

Créances douteuses et irrécouvrables

Rappel : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses sont des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement apparaît incertain.

L'irrécouvrabilité d'une créance résulte du caractère définitif de sa perte.

Les charges et produits résultant des créances douteuses et irrécouvrables peuvent avoir le caractère :

- soit d'une charge d'exploitation
- soit d'une charge exceptionnelle.

Créances douteuses au 31 décembre 2013

	TOTAL HT	Taux provision	Provision
EA BANCHAIS-Client Douteux FRANCE URBA	97 890	100%	97 890
EA BANCHAIS - Client Douteux ATA	9 514	100%	9 514
EA BANCHAIS - Client Douteux IDC	5 317	100%	5 317
EA BANCHAIS - Client Douteux SMIB	9 311	100%	9 311
EA BANCHAIS - Client Douteux ADHENE0	950	100%	950
EA BANCHAIS - Client Douteux LOISELET	2 188	100%	2 188
EA BANCHAIS - Client Douteux Act.LCB 2013	4 247	100%	4 247
EA GUEDERIES - Client Douteux PINON	425	100%	425
EA GUEDERIES - Client Douteux ERBH	189	100%	189
EA GUEDERIES - Client Douteux ERCO GENER	239	100%	239
	130 270		130 270

Créances irrécouvrables au 31 décembre 2013

	Montant
EA BANCHAIS : Client IMTEC, TAPIGLISS, PACK REALISATION, Clients Activité LCB	19 083
	19 083

dont : Charges d'exploitation		
654 Créances irrécouvrables		
681 Dotation provision créances douteuses	8 238	
Produits d'exploitation		
781 Reprise s/provision créances douteuses		24 264
Charges exceptionnelles		
671 Créances irrécouvrables	19 083	
Produits exceptionnels		
771 Rentrées sur Créances amorties		121
	27 321	24 385



III. ENGAGEMENTS FINANCIERS**1 - Nature : Prêt Association en devise****Objet : Achat et construction d'un atelier et siège de l'ISTA**Montant du Prêt : **500.000 €**Date de réalisation : **1 Juillet 2003**Durée : **180 mois** Échéance : **Trimestriel**Taux de référence : **EURIBOR 3 mois au 31/03+30/06+30/09 et 31/12 de chaque année
TAUX DE LA DEVISE sur la période sans les autres cas.**Taux Effectif Global : **1,21%****MOFIFIE par Avenant du 30 Avril 2012 :**Montant du Prêt : **293.994,47 €**Date de réalisation : **05/08/2012**Durée : **81 mois** Échéance : **Trimestriel****GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer****2 - Nature : Prêt Association****Objet : Achat matériel**Montant du Prêt : **70.000 €**Date de réalisation : **6 Mars 2009**Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel****GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer****3 - Nature : Prêt Association****Objet : Achat matériel de jardinage**Montant du Prêt : **6.000 €**Date de réalisation : **28 Avril 2010**Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel****GARANTIES : Néant****4 - Nature : Prêt Association****Objet : Achat matériel de Production**Montant du Prêt : **36.500 €**Date de réalisation : **28 Avril 2010**Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel****GARANTIES : Néant****5 - Nature : Prêt Association****Objet : Extension d'un atelier**Montant du Prêt : **800.000 €**Date de réalisation : **17 Juillet 2011**Durée : **180 mois** Échéance : **Mensuel****GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer**

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **139.163 € en 2013**.

Informations relatives à la provision pour litige

Une provision pour litige a été constituée en **2012** à hauteur de **26.500 €** suite à un litige avec notre client SMIB concernant des travaux de peinture sur des panneaux bois.

La Société SMIB a émis une facture en date du 15 Octobre 2012 pour remise en conformité de 5 habillages partiellement montés et avoir Brard sur vernis habillages pour un montant de 26.500 €.

Ce dossier a été remis auprès de notre expert en assurance MAÏF.

A l'heure actuelle, une solution amiable est envisagée.

Une provision pour litige avait été constituée en 2010 à hauteur de 20.000 € suite à un licenciement économique intervenu en Novembre 2010 et contesté par voie Prud'Homal le 4 Janvier 2011.

Cette provision a été reprise suite à son désistement en Appel.

La procédure est close.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R.123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2013, le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 4.720,00 € HT.

Passif Social

Afin de respecter l'article L.123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à **201.875 €** l'engagement de l'ISTA en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2013.

Ce montant inclus les charges sociales dont le taux moyen a été estimé à 30,65%.

Pour la première fois, ce montant a été comptabilisé au Passif du Bilan.

Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation est un dispositif réglementé par la loi du 4 mai 2004. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté fixées par la loi, 20 heures de Droit à Formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans. Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2013, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis depuis le 7 mai 2004 s'élève à **20.320** heures.